

Avis du Comité économique et social européen sur la «Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions — Lutter contre la désinformation en ligne: une approche européenne»

[COM(2018) 236 final]

(2018/C 440/32)

Rapporteur: **Martin SIECKER**

Consultation	Commission européenne, 18.6.2018
Base juridique	Article 304 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne
Compétence	Section spécialisée «Transports, énergie, infrastructures et société de l'information»
Adoption en section spécialisée	6.9.2018
Adoption en session plénière	19.9.2018
Session plénière n°	537
Résultat du vote	121/16/34
(pour/contre/abstentions)	

1. Conclusions et recommandations

1.1. La liberté d'information et d'expression est inviolable dans l'Union européenne. Néanmoins, cette liberté est utilisée pour invalider ses principes, rendre le débat et la réflexion critique impossibles et servir d'arme au lieu d'outil d'information ou de persuasion. La désinformation est utilisée comme une forme extrême d'abus des médias, qui vise à influencer les processus sociaux et politiques et est particulièrement puissante lorsqu'elle est soutenue financièrement par les gouvernements et utilisée dans les relations internationales. Parmi les (très nombreux) exemples frappants à l'heure actuelle, on peut citer celui de la désinformation financée par l'État russe, la campagne du Brexit qui constitue une attaque frontale contre l'Union européenne, et l'intervention dans le processus électoral des États-Unis. Toutes ces actions de déstabilisation suscitent de grandes inquiétudes au sein de la société civile européenne.

1.2. Différents outils et méthodes sont actuellement utilisés pour affaiblir les valeurs européennes et les actions extérieures de l'UE, ainsi que pour développer et susciter des attitudes nationalistes et séparatistes, manipuler le public et interférer directement dans la politique intérieure de pays souverains et dans l'ensemble de l'UE. En outre, on observe une influence croissante des capacités de cyberattaque et l'arsenalisation accrue des technologies dans le but d'atteindre des objectifs politiques. L'impact de telles actions est souvent sous-estimé ⁽¹⁾.

1.3. Le CESE souscrit à l'appel de la Commission à une plus grande responsabilité de la part des plateformes de médias sociaux. Toutefois, malgré les conclusions de plusieurs études et documents d'orientation élaborés par des spécialistes européens ces dernières années, la communication ne prévoit aucune démarche concrète obligatoire à cette fin.

1.4. En s'appuyant sur les travaux de recherche disponibles, l'Union européenne devrait garantir et poursuivre la recherche sur l'impact de la désinformation en Europe, en faisant notamment figurer dans les futures enquêtes Eurobaromètre un suivi de la résilience des Européens à la désinformation. Ces enquêtes ne devraient pas seulement comprendre des données génériques sur les fausses informations, mais également déterminer le véritable degré de résistance des Européens face à la désinformation. L'absence de sentiment d'urgence et d'ambition empêche la Commission de traiter plusieurs questions fondamentales telles que les programmes de soutien aux médias traditionnels visant à garantir le droit fondamental des citoyens à une information fiable et de qualité, d'examiner la faisabilité de la mise en place de partenariats public-privé en vue de créer des plateformes en ligne payantes offrant des services en ligne sûrs et abordables, d'étudier les moyens de créer davantage de transparence autour des algorithmes sous-jacents à ces systèmes en ligne et d'en renforcer la surveillance, et de se pencher sur la possibilité de briser les monopoles afin de rétablir des conditions de concurrence équitables pour tous en vue de prévenir la corruption progressive de la société.

⁽¹⁾ Rapport d'information REX/432: «L'utilisation des médias pour influencer les processus sociaux et politiques dans l'UE et les pays du voisinage oriental».

1.5. Le CESE déplore que tant la communication à l'examen que le rapport du groupe d'experts de haut niveau omettent de mentionner la Russie comme étant la principale source de la désinformation hostile à l'encontre de l'Union. Or, la première étape dans la résolution de tout problème consiste à admettre qu'il y en a un.

1.6. Sur la base de la résolution du Parlement européen du 15 juin 2017 sur les plateformes en ligne et le marché unique numérique ⁽²⁾, la Commission fait référence au plaidoyer du CESE en faveur de l'application effective des réglementations juridiques existantes relatives aux plateformes en ligne. En outre, le CESE invite la Commission à clore l'examen du régime de responsabilité juridique des plateformes en ligne et à mettre en œuvre une réglementation ciblée les concernant, eu égard à leur définition et leur nature. Les plateformes en ligne et les réseaux sociaux devraient s'engager à mettre en œuvre de telles mesures dans le but de garantir la transparence en expliquant comment les algorithmes sélectionnent les nouvelles qui sont mises en avant. Ils devraient en outre être encouragés à prendre des mesures efficaces pour améliorer la visibilité d'informations fiables et dignes de confiance et en faciliter l'accès pour les utilisateurs.

1.7. L'un des problèmes de la désinformation est qu'il est impossible de vérifier l'identité des sources qui la propagent sur internet. Il est tellement facile d'agir dans le cyberspace sous une fausse identité, et c'est en général exactement ce que font ceux qui sont actifs en ligne avec des intentions malveillantes. La Commission a formulé plusieurs propositions, qui sont exposées dans la communication commune sur la cybersécurité publiée en septembre 2017. Le problème est que ces propositions ne sont pas contraignantes. Or, si nous voulons réellement faire la différence dans la lutte contre la désinformation, des mesures plus strictes en matière d'identification pourraient être nécessaires lorsque les utilisateurs sont proactifs sur internet. Après tout, c'est là le mode de fonctionnement des médias de qualité, en conformité avec le code de Bordeaux de 1954, élaboré par la Fédération internationale des journalistes et qui établit des principes très clairs et stricts concernant la manière de travailler avec des sources. Les noms et adresses des sources doivent toujours être connus de l'équipe éditoriale.

1.8. Le CESE partage l'avis de la Commission selon lequel l'ensemble des acteurs de la vérification des faits devrait travailler en étroite collaboration. Des réseaux similaires existent déjà, dont un sous l'égide de la task-force East Stratcom. Le problème est qu'ils ont besoin de financements suffisants, un élément qui fait actuellement défaut. Le CESE invite la Commission et les États membres à soutenir pleinement les efforts de la task-force East Stratcom. Cela passe non seulement par un budget approprié, mais également par une participation active de tous les États membres à ses travaux, qui prendrait notamment la forme d'un détachement d'experts auprès de la task-force East Stratcom et la création de points de contact. Le site web ⁽³⁾ présentant les résultats des efforts déployés par celle-ci devrait faire l'objet d'une promotion plus proactive afin de sensibiliser davantage l'opinion publique européenne à ces menaces.

2. Contenu essentiel de la communication de la Commission

2.1. Un écosystème d'information performant, libre et pluraliste, ancré dans des normes professionnelles élevées, est indispensable à un débat démocratique sain. La Commission est attentive aux menaces que fait peser la désinformation sur nos sociétés ouvertes et démocratiques.

2.2. La Commission entend présenter une démarche globale qui permettra de répondre à ces menaces en favorisant des écosystèmes ⁽⁴⁾ numériques fondés sur la transparence, qui privilégient l'information de qualité, responsabilisent les citoyens face à la désinformation et protègent nos démocraties et nos processus d'élaboration des politiques.

2.3. La Commission invite tous les acteurs concernés à redoubler d'efforts pour apporter une réponse appropriée au problème de la désinformation. Elle considère que les mesures proposées, pour peu qu'elles soient mises en œuvre efficacement, contribueront de manière significative à contrecarrer la désinformation en ligne.

2.4. La Commission identifie les trois causes principales du problème (création de la désinformation, amplification par les médias sociaux et autres médias en ligne, diffusion par les utilisateurs des plateformes en ligne) et formule plusieurs propositions dans cinq domaines en vue de s'y attaquer:

- création d'un écosystème en ligne plus transparent, plus fiable et plus responsable,
- sécurité et résilience des processus électoraux,

⁽²⁾ 2016/2276 (INI).

⁽³⁾ <https://euvsdisinfo.eu>

⁽⁴⁾ La Commission utilise le terme «écosystèmes» dans son document. Le mot «infrastructure» serait peut-être plus approprié dans le présent contexte.

- promotion de l'enseignement et de l'éducation aux médias,
- soutien d'un journalisme de qualité, en tant que rouage essentiel d'une société démocratique,
- élimination des menaces de désinformation internes et externes grâce à une communication stratégique.

3. Observations générales

3.1. La progression de la désinformation organisée par différents acteurs étatiques et non étatiques constitue une réelle menace pour la démocratie. Ces forces déstabilisatrices incluent des gouvernements de nations plus grandes que n'importe quel État membre de l'UE. L'Union est le partenaire indiqué pour agir si elle souhaite contrer cette menace, car, à la différence de chaque État membre, elle dispose de la masse critique et de ressources qui la mettent dans une position unique pour élaborer et mettre en œuvre des stratégies et politiques visant à remédier à ce problème complexe.

3.2. Le bon fonctionnement de la démocratie dépend de citoyens bien informés, qui sont en mesure de faire des choix en connaissance de cause sur la base de données factuelles et d'avis autorisés. À cette fin, il est indispensable de pouvoir s'appuyer sur un ensemble d'entreprises de médias indépendantes, fiables et transparentes, au sein duquel les radiodiffuseurs publics occupent une position particulière, des entreprises employant un nombre important de professionnels chargés de collecter, vérifier, évaluer, analyser et interpréter les sources de leurs informations afin de garantir un certain degré de qualité et de fiabilité des histoires publiées.

3.3. Il existe une différence entre les fausses informations et la désinformation. Les fausses informations ont existé de tout temps: il s'agit d'un concept «fourre-tout» englobant notamment les rumeurs, la propagande de guerre, les discours haineux, la dramatisation, les mensonges, et l'utilisation sélective des données factuelles. L'invention de la presse d'imprimerie au 15^e siècle a permis la diffusion des (fausses) informations à plus grande échelle, une portée géographique qui s'est encore accrue après l'introduction du timbre-poste en 1840. La technologie numérique et l'internet ont supprimé les dernières entraves à leur propagation illimitée.

3.4. La désinformation est définie comme un ensemble d'informations dont on peut vérifier qu'elles sont fausses ou trompeuses, qui sont créées, présentées et diffusées dans un but lucratif ou dans l'intention délibérée de tromper le public, qui sont susceptibles de porter atteinte aux processus démocratiques et d'influencer des élections, et qui constituent une grave menace pour la société ⁽⁵⁾.

3.5. De multiples acteurs sont actifs dans la chaîne de désinformation: ceux qui la créent, ceux qui la consomment mais aussi les plateformes en ligne qui jouent un rôle prépondérant dans l'ensemble du processus en facilitant la diffusion de la désinformation.

Ceux qui créent la désinformation (gouvernements, institutions religieuses, conglomerats d'entreprises, partis politiques, organisations idéologiques, entre autres) le font pour diverses raisons (influencer et manipuler l'opinion, confirmer leur prétendue supériorité, réaliser ou accroître un profit, acquérir du pouvoir, susciter la haine, justifier l'exclusion, etc.).

Ceux qui la diffusent (notamment les plateformes en ligne, mais aussi les médias traditionnels) ont d'autres motivations, y compris des avantages financiers ou une manipulation délibérée.

Ceux qui la consomment (internauts) manquent souvent d'esprit critique en tant que consommateurs et sont dès lors délibérément manipulés par les plateformes en ligne. Les entreprises technologiques intermédiaires telles que Twitter, Google et Facebook (pour n'en citer que quelques-unes) facilitent le partage illimité et non contrôlé de contenus sur des plateformes en ligne et collectent en échange des données à caractère privé qui permettront à ces plateformes de dégager de plantureux profits grâce à une publicité microciblée adressant des messages commerciaux sur mesure à des groupes cibles strictement définis. L'ignorance des consommateurs s'agissant de l'autoprotection numérique contribue à aggraver le problème.

3.6. Les entreprises technologiques concernées ont une responsabilité partagée, dans la mesure où elles jouent un rôle primordial dans ce processus. Elles ne s'identifient pas comme des éditeurs mais comme de «simples» plateformes en ligne diffusant des informations et d'autres contenus créés par des médias en place, sans avoir à couvrir le coût du développement de contenus sous la forme d'une équipe rédactionnelle. Le contenu est diffusé à partir d'autres sources sans vérifier, évaluer, analyser ou interpréter ce qui est publié. «Google n'est pas “juste” une plateforme. Google construit, façonne et altère la manière dont nous appréhendons le monde», concluait l'article intitulé «The great Brexit robbery: how our democracy was hijacked» (Le grand hold-up du Brexit ou comment notre démocratie a été détournée), publié par le Guardian et qui analysait comment «les manœuvres globales et occultes entreprises par [...] les forces disparates du camp du retrait ont influencé l'issue du référendum sur l'UE». La désinformation et les informations fiables étant présentées sans distinction, les

⁽⁵⁾ Communication de la Commission COM(2018) 236 final.

utilisateurs trouvent difficile de faire la part des choses. Par conséquent, les entreprises technologiques devraient donner la priorité à la transparence concernant les règles et les données. La question de la transparence des liens entre les politiques en matière de recettes publicitaires des plateformes et la diffusion de la désinformation est particulièrement importante (à cet égard, les négociations en cours sur le code européen de bonnes pratiques contre la désinformation qui aurait dû être publié avant la fin juillet 2018 devraient être étroitement suivies).

4. Observations particulières

4.1. Nonobstant la diversité des messages, des canaux, des outils, des niveaux, des ambitions et des objectifs tactiques, et malgré sa capacité d'adaptation rapide, l'objectif stratégique des campagnes de désinformation est de saper la démocratie libérale, de semer et d'attiser la méfiance à l'égard des sources d'information crédibles, de l'orientation géopolitique d'un pays et des travaux des organisations intergouvernementales. La désinformation est utilisée pour exploiter et amplifier les divisions entre les différents groupes socioéconomiques, sur la base de leur nation, de la race, des revenus, de l'âge, de l'éducation et de la profession. Outre les canaux classiques tels que les organes de médias ou encore le recours aux plateformes en ligne ou au courriel de masse, la désinformation passe aussi, notamment, par des agences de relations publiques, des groupes de pression, des groupes de réflexion, des organisations non gouvernementales, des faiseurs d'opinion, la politique des partis, des communautés d'experts, des activités culturelles et des mouvements d'extrême-droite et d'extrême-gauche européens, qui, en retour, sont rétribués par l'intermédiaire de différents fonds publics «indépendants», comptes off-shore, etc.

4.2. Le gouvernement russe fait usage d'un panel étendu d'outils et d'instruments dans le cadre de ses campagnes de désinformation, comme l'ont déjà démontré le Parlement européen⁽⁶⁾, la Commission européenne⁽⁷⁾ et le Conseil européen⁽⁸⁾. Ces campagnes de désinformation devraient être considérées avec le plus grand sérieux. Elles font partie de la doctrine militaire russe et sont acceptées par le sommet de la hiérarchie des principaux médias étatiques russes. Ces campagnes visent directement à nuire à la démocratie libérale, à l'état de droit et aux droits de l'homme, et à réduire au silence les institutions, les organisations intergouvernementales, les responsables politiques et les citoyens qui les défendent⁽⁹⁾.

4.3. Nous vivons une époque caractérisée par une forte polarisation des relations politiques et démocratiques. Selon des groupes de réflexion tels que Freedom House et l'Economist Intelligence Unit, parmi d'autres, la démocratie a été soumise à une pression croissante depuis la crise économique mondiale de 2008. L'une des conséquences de cette évolution est l'émergence d'un nouveau type de leadership politique en rupture avec la tradition démocratique que nous avons bâtie en Europe au cours des 70 dernières années. En lieu et place d'un leadership libéral élu démocratiquement, on observe de plus en plus souvent l'arrivée au pouvoir d'«hommes forts» dont l'élection suscite un profond questionnement quant à l'intégrité des processus électoraux dont ils sont sortis victorieux. Nous avons l'habitude de ce type de leadership en dehors de la zone d'influence de l'UE, par exemple en Russie ou en Chine, mais avec des représentants comme MM. Trump et Erdogan ou d'autres «démocrates illibéraux» élus dans les États membres de l'UE — qui doivent tous leur renommée à leur préférence pour la désinformation, leur mépris pour la démocratie, et un rapport dévoyé à l'État de droit — le phénomène s'amplifie et se rapproche dangereusement.

4.4. Le bon fonctionnement de la démocratie dépend de citoyens bien informés, qui font des choix éclairés sur la base de données factuelles et d'avis autorisés. Cependant, «fiabilité» et «confiance» sont des notions qui ne sont plus évidentes dans notre société actuelle. Dans le genre de climat sociétal hautement polarisé et caractérisé par un surplus d'informations que nous connaissons aujourd'hui, les citoyens sont très vulnérables à la désinformation, ce qui rend la manipulation de leur comportement relativement aisée. De telles opérations de déstabilisation aux taux de réussite élevés ont pu être observées lors d'élections générales dans divers États membres, ainsi qu'à d'autres occasions, telles que la campagne pour le Brexit et les campagnes de désinformation autour des attaques sur la Crimée et l'Ukraine ou du vol MH17 de la compagnie Malaysian Airlines abattu en 2014 par un missile antiaérien BUK russe causant la mort des 298 personnes à bord. La Commission est invitée à rechercher des moyens plus proactifs de sensibiliser le public aux menaces découlant des campagnes de désinformation et des cyberattaques, et à l'incidence globale de l'influence étrangère sur la société, par exemple en suivant les récents développements intervenus dans d'autres pays, de manière à fournir aux citoyens des informations accessibles et attrayantes sur les questions urgentes de cybersécurité, comprenant des conseils ainsi que les meilleures pratiques quant à la façon de protéger au mieux leur environnement numérique quotidien.

⁽⁶⁾ <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//NONSGML+TA+P8-TA-2017-0272+0+DOC+PDF+V0//FR>

⁽⁷⁾ http://ec.europa.eu/newsroom/dae/document.cfm?doc_id=50271

⁽⁸⁾ <http://www.consilium.europa.eu/fr/meetings/european-council/2015/03/19-20/>; <http://www.consilium.europa.eu/media/33484/22-euco-final-conclusions-fr.pdf>; <http://www.consilium.europa.eu/media/35943/28-euco-final-conclusions-fr.pdf>

⁽⁹⁾ «The Strategy and Tactics of the Pro-Kremlin Disinformation Campaign» (La stratégie et les tactiques de la campagne de désinformation pro-Kremlin), SEAE.

4.5. La CESE partage l'avis de la Commission, qui considère que, compte tenu de la complexité du problème et du rythme rapide des mutations de l'environnement numérique, toute réponse politique devrait être globale et prévoir l'évaluation continue du phénomène de la désinformation et l'adaptation des objectifs de l'action publique à l'évolution de celle-ci. S'il n'existe pas de solution unique applicable à l'ensemble des problèmes, ne rien faire n'est pas une option. Les propositions de la Commission sont un premier pas dans la bonne direction, mais nous devons faire plus et mieux. La transparence, la diversité, la crédibilité et l'inclusivité devraient guider la lutte contre la désinformation, tout en préservant la liberté d'expression et d'autres droits fondamentaux.

4.6. La Russie semble être particulièrement active dans le domaine de la désinformation et de la guerre hybride contre l'Occident et surtout contre l'UE. Pour contrer cela, nous avons besoin de toute urgence d'un écosystème en ligne plus transparent, fiable et responsable. Le CESE préconise de s'appuyer sur le Manuel de Prague, une étude financée par le ministère néerlandais des affaires étrangères et l'International Visegrad Fund, qui donne une vue d'ensemble claire des manœuvres de subversion hostile déployées par la Russie au sein de l'UE et de la menace que cela représente pour la démocratie. Bien que certains États membres doutent encore de l'existence d'une telle menace, voire contribuent à sa propagation, l'étude insiste clairement sur l'absolue nécessité pour l'UE de prendre des mesures. Elle présente des propositions concrètes sur la façon de concevoir et de mettre en œuvre des stratégies contre les influences subversives et hostiles.

4.7. Le rôle des plateformes en ligne en ce qui concerne la désinformation a été moralement condamnable. Dans un laps de temps relativement court, ces plateformes ont développé pour l'essentiel une sorte de fonction d'utilité publique similaire à celle des compagnies téléphoniques, de la radio et télédiffusion et des journaux dans le passé. Pour pouvoir bénéficier «gratuitement» des services des plateformes en ligne, leurs utilisateurs fournissent des données à caractère personnel qui permettront aux plateformes de vendre une énorme quantité de publicité microciblée, comme l'illustre l'affaire Cambridge Analytica. Ce modèle de recettes faussé (sur le plan du respect de la vie privée) est trop lucratif pour que ces plateformes y renoncent sur une base volontaire. D'aucuns ont suggéré que les plateformes telles que Facebook devraient proposer également un service crédible et efficace, similaire à Facebook et pour lequel les utilisateurs payeraient un montant abordable en échange de la garantie du respect de leur vie privée. La question se pose de savoir si les utilisateurs potentiels ont encore suffisamment confiance dans la crédibilité et l'intégrité de portails tels que Facebook après la manière dont l'entreprise a dû rendre compte de son comportement devant le Sénat américain. Afin d'accroître la confiance du public dans les plateformes en ligne et de protéger les citoyens contre cette forme d'abus, notamment la diffusion et l'utilisation abusive des données à caractère personnel, ces plateformes doivent être régulées, comme l'indiquent déjà le Code de conduite de 2016 visant à combattre les discours de haine illégaux en ligne, le règlement général sur la protection des données (RGPD) et la directive relative à la cybersécurité (SRI). Toutefois, l'autorégulation telle que proposée par la Commission n'est à cet égard qu'une première étape et devrait être assortie de mesures complémentaires prises par la Commission.

4.8. Andrew Keen, un entrepreneur et écrivain britannique, connu comme l'Antéchrist de l'internet, a publié quatre livres très critiques sur l'évolution de celui-ci. Sans être opposé à l'internet ou aux médias sociaux, il considère que les activités des grandes sociétés technologiques visant à recueillir des informations sensibles sur les internautes constituent le cœur du problème. La vie privée est un bien précieux, elle définit qui nous sommes. Ce modèle commercial fondé soi-disant sur la gratuité, dans le cadre duquel on ne paie pas en versant de l'argent mais en renonçant à sa vie privée, entraînera la destruction de celle-ci. Keen établit un parallèle avec le 19^e siècle et la révolution industrielle, qui a généré un changement d'une ampleur comparable à celle du changement que la révolution numérique est en train de provoquer à l'heure actuelle. Lorsqu'un changement est défini comme une révolution, il va généralement de pair avec des problèmes considérables. Au cours du 19^e siècle, nous sommes parvenus à résoudre ces problèmes au moyen d'outils tels que l'innovation, la réglementation, les choix des consommateurs, l'action civile et l'éducation. Le message d'Andrew Keen est que l'intelligence humaine — et non l'intelligence artificielle — est capable de réitérer cet effort et qu'il convient d'exploiter toutes les ressources que nous avons utilisées pour endiguer la révolution précédente afin de s'assurer le contrôle de la révolution numérique et d'éviter qu'elle ne nous domine.

4.9. En s'appuyant sur les travaux de recherche disponibles, l'Union européenne devrait garantir et poursuivre la recherche sur l'impact de la désinformation en Europe, en faisant notamment figurer dans les futures enquêtes Eurobaromètre un suivi de la résilience des Européens à la désinformation. Ces enquêtes ne devraient pas seulement comprendre des données génériques sur les fausses informations, mais également déterminer le véritable degré de résistance des Européens face à la désinformation. L'absence de sentiment d'urgence et d'ambition empêchent la Commission de traiter plusieurs questions fondamentales telles que les programmes de soutien aux médias traditionnels visant à garantir le droit fondamental des citoyens à une information fiable et de qualité, d'examiner la faisabilité de la mise en place de partenariats public-privé en vue de créer des plateformes en ligne payantes offrant des services en ligne sûrs et abordables, d'étudier les moyens de créer davantage de transparence autour des algorithmes sous-jacents à ces systèmes en ligne et d'en renforcer la surveillance, et de se pencher sur la possibilité de briser les monopoles afin de rétablir des conditions de concurrence équitables pour tous en vue de prévenir la corruption progressive de la société.

4.10. Examiner par exemple la possibilité de créer une plateforme en ligne fondée sur un partenariat public-privé garantissant le respect de la vie privée des utilisateurs pourrait être profitable. Une plateforme européenne de ce type, avec la Commission comme partenaire public de cofinancement, pourrait constituer une alternative attrayante et prometteuse à la machine de manipulation de Mark Zuckerberg et autres grands monopoles privés et commerciaux américains et chinois. Une telle plateforme devrait garantir le respect de la vie privée de ses utilisateurs.

4.11. S'il y a un prix à payer pour tout dans une économie de marché, avec cette alternative, il serait acquitté en numéraire plutôt qu'en donnant accès à la vie privée de chacun. La majeure partie du budget nécessaire pour ce service semi-public pourrait être financée avec l'argent des contribuables, comme tous les services publics. Le reste serait couvert par les utilisateurs, qui devraient payer un montant relativement réduit pour préserver leur vie privée contre la soif inextinguible de données de nature privée des plateformes sociales actuelles. Si l'UE et les gouvernements nationaux des États membres reconnaissaient officiellement une telle plateforme comme un partenaire privilégié et l'utilisaient comme alternative aux grands prédateurs actuels des données, elle pourrait bénéficier des économies d'échelle nécessaires pour avoir une chance de concurrencer les acteurs actuels du marché. L'Union pourrait également recourir à des moteurs de recherche existants qui garantissent le respect absolu de la vie privée, les considérer comme des partenaires privilégiés, les installer par défaut sur tous les ordinateurs utilisés par les institutions de l'UE et les recommander comme applications par défaut aux institutions gouvernementales dans les États membres. La Commission pourrait également jouer un rôle plus proactif et examiner les possibilités réglementaires concernant les algorithmes et le démantèlement des monopoles.

4.12. Bien que la vérification des faits ne soit pas la solution au problème, elle est néanmoins très importante. Il s'agit du premier pas sur la voie de la compréhension, de la divulgation et de l'analyse de la désinformation, autant d'étapes nécessaires avant de pouvoir élaborer des contremesures. En outre, obtenir l'attention d'un public plus large requiert des efforts considérables, car tous n'utilisent pas les plateformes de médias sociaux, voire l'internet. Les habitants de régions périphériques peuvent être particulièrement difficiles à atteindre. La visibilité dans les médias est importante. La télévision demeure la source la plus courante d'information et des programmes réguliers expliquant les cas de désinformation dans les langues nationales pourraient contribuer significativement à sensibiliser l'opinion au problème. Il est important que le processus de vérification des faits soit laissé à des professionnels afin d'éviter les erreurs qui ont récemment entaché la première tentative de la Commission. La coopération avec les maisons d'édition et les médias dont les journalistes sont impliqués dans la vérification des faits permettrait de prévenir ce genre de problèmes.

4.13. L'un des problèmes de la désinformation est qu'il est impossible de vérifier l'identité des sources qui la propagent sur internet. Il est tellement facile d'agir dans le cyberspace sous une fausse identité, et c'est en général exactement ce que font ceux qui sont actifs en ligne avec des intentions malveillantes. La Commission a formulé plusieurs propositions, qui sont exposées dans la communication commune sur la cybersécurité publiée en septembre 2017. Le problème est qu'elles ne sont pas obligatoires: les utilisateurs pourraient choisir de n'entrer en contact sur les plateformes en ligne qu'avec d'autres utilisateurs qui se sont identifiés et la Commission encouragera l'utilisation volontaire de systèmes en ligne permettant l'identification des fournisseurs d'information, etc. Il y a bien entendu un conflit d'intérêts potentiel entre le respect de la vie privée et le plein contrôle, et il devrait être possible de conserver l'anonymat lorsqu'on est un utilisateur passif d'internet. Néanmoins, si nous voulons réellement faire la différence dans la lutte contre la désinformation, des mesures plus strictes en matière d'identification pourraient être nécessaires lorsque les utilisateurs sont proactifs sur internet. Après tout, c'est là le mode de fonctionnement des médias de qualité, en conformité avec le code de Bordeaux de 1954, élaboré par la Fédération internationale des journalistes et qui établit des principes très clairs et stricts concernant la manière de travailler avec des sources. Les organismes d'information de qualité traditionnels ont parfois des raisons valables de publier des récits fondés sur des sources anonymes, mais ils indiquent toujours dans ce cas que le nom et l'adresse de la source sont connus de l'équipe rédactionnelle.

4.14. Les technologies ne sont en elles-mêmes ni «bonnes», ni «mauvaises»; elles sont neutres. Elles peuvent être utilisées à des fins bonnes ou mauvaises, mais cela dépend des choix posés par les personnes qui les utilisent. Les technologies nouvelles et émergentes telles que celles utilisées actuellement par les acteurs de la désinformation sont également susceptibles de jouer un rôle central dans la lutte contre cette même désinformation. Le CESE se félicite par conséquent de l'intention affichée par la Commission d'exploiter pleinement le programme de travail Horizon 2020 et son successeur Horizon Europe pour mobiliser la recherche et les technologies telles que l'intelligence artificielle, la chaîne de blocs et les algorithmes, afin de mieux identifier les sources, valider la fiabilité des informations et évaluer la qualité et l'exactitude des sources de données à l'avenir. Il est toutefois indispensable de procéder à une analyse approfondie d'autres possibilités de financement pour lutter contre la désinformation, étant donné que la plupart des initiatives ne sont pas applicables aux programmes Horizon.

4.15. La démocratie au sein de l'UE est fondée sur des processus électoraux sûrs et résilients, mais la sécurité et la résilience de ces processus ne sont désormais plus garanties. Au cours de ces dernières années, des pratiques de manipulation et de désinformation en ligne en période électorale ont été détectées dans au moins 18 pays et les tactiques de désinformation ont contribué à faire reculer la liberté sur l'internet pour la septième année consécutive. Le CESE se félicite des initiatives prises par la Commission pour recenser les bonnes pratiques permettant de détecter, d'atténuer et de gérer les risques que les cyberattaques et la désinformation font peser sur les processus électoraux, en prévision des élections du Parlement européen de 2019.

4.16. Les compétences numériques et dans le domaine des médias, de même que l'éducation civique, sont des composantes essentielles des efforts visant à accroître la résilience de la société, du fait notamment que les jeunes, massivement présents sur les plateformes en ligne, sont très réceptifs à la désinformation. La politique en matière d'éducation relevant de la responsabilité de l'État, la mise en place de ces mesures à tous les niveaux des systèmes éducatifs nationaux et la formation des enseignants dans ces domaines incombent aux gouvernements nationaux. Malheureusement, dans leurs propres objectifs politiques, ceux-ci n'accordent souvent pas l'importance qu'ils devraient à l'octroi dans leurs systèmes nationaux d'éducation d'une place de premier plan à l'éducation aux médias et à l'information. Il y a lieu, dans un

premier temps, de pallier cette lacune mais l'éducation aux médias et à l'information dépasse également le cadre des systèmes d'éducation. Elle doit être promue et améliorée dans tous les groupes de la société, indépendamment de l'âge. Dans ces domaines, les organisations non gouvernementales ont un rôle à jouer. Parmi ces organisations, nombreuses sont celles qui déploient déjà leurs activités dans l'ensemble de l'Europe, mais la plupart d'entre elles opèrent à petite échelle et n'ont pas un champ d'action suffisant. Des initiatives de coopération au niveau national, entre les ONG et les gouvernements nationaux, pourraient combler cette lacune.

4.17. Des médias d'information de qualité et un journalisme fiable jouent un rôle essentiel s'agissant de diffuser auprès du public des informations diverses et fiables. Ces médias traditionnels sont confrontés à des problèmes financiers, liés au fait que les plateformes diffusent des contenus qu'ils ont produits sans leur rembourser les coûts supportés et qu'ensuite, elles captent les recettes de ces médias par la vente de publicité. Pour améliorer la position des éditeurs et garantir que les titulaires de droits seront rémunérés pour leur travail lorsque les fruits de celui-ci sont utilisés par des tiers à des fins commerciales, un accord rapide sur la réforme européenne du droit d'auteur serait le bienvenu. En outre, il est recommandé de rechercher des solutions afin d'élargir l'initiative annoncée par le Parlement européen en septembre 2018 sur le financement européen visant spécifiquement à soutenir le journalisme d'investigation dans l'Union. Une presse forte et fiable contribue à une démocratie défendable et résiliente, où persistent les valeurs de vérité et de responsabilité. Le financement revêt une importance particulière pour les petits médias, qui font souvent face à des poursuites et à des réclamations vexatoires visant à les faire taire.

4.18. Dans le but de combattre les menaces internes et externes en matière de désinformation, la Commission a créé en 2015 la task-force East Stratcom chargée de se concentrer sur une communication stratégique proactive sur les politiques de l'UE de manière à contrecarrer les tentatives de déstabilisation de la Russie. Le CESE accueillerait favorablement une démarche plus proactive de la part de la Commission visant à diffuser les travaux de la task-force East Stratcom auprès du grand public et à orienter celui-ci vers les informations qui se trouvent sur le site web de la task-force, afin de sensibiliser l'opinion publique aux menaces pour notre démocratie et d'accroître sa résistance à celles-ci. Il est également nécessaire d'en augmenter le budget. Un budget de 1 000 000 d'euros a été approuvé par le Parlement européen en octobre 2017. Il n'est en rien comparable aux ressources financières investies par d'autres acteurs tels que la Fédération de Russie (le département d'État américain estime que la campagne d'influence sophistiquée du Kremlin repose notamment sur un appareil de propagande interne et externe dont le coût s'élève à 1,4 milliard de dollars par an et qui prétend atteindre quelque 600 millions de personnes dans 130 pays et 30 langues).

4.19. En plus d'autres actions, la Commission est invitée à se pencher sur le fait que les institutions et les réglementations nationales en matière de sécurité de l'information dans les États membres sont souvent insuffisamment développées, que l'environnement réglementaire est obsolète, ce qui empêche les organismes réglementaires compétents d'examiner comme il se doit la conformité des canaux de désinformation aux normes législatives, que la coopération intra-institutionnelle est inadaptée, et que les stratégies nationales à long terme visant à lutter contre des campagnes de désinformation téléguidées de l'étranger et à produire un récit cohérent à l'intention des groupes vulnérables de la population sont clairement lacunaires. Une révision approfondie de la directive européenne sur les services de médias audiovisuels, qui autorise actuellement un média à être enregistré dans n'importe quel État membre de l'UE pour peu que l'un des membres de son conseil d'administration réside dans ce pays, s'impose également, étant donné qu'elle permet de toucher des publics dans les pays européens, tout en exploitant des failles dans la réglementation de l'Union européenne.

Bruxelles, le 19 septembre 2018.

Le président
du Comité économique et social européen
Luca JAHIER

ANNEXE

Les amendements suivants, qui ont recueilli au moins un quart des suffrages exprimés, ont été rejetés au cours des débats:

Paragraphe 4.3

4.3. Nous vivons une époque caractérisée par une forte polarisation des relations politiques et démocratiques. Selon des groupes de réflexion tels que Freedom House et l'Economist Intelligence Unit, parmi d'autres, la démocratie a été soumise à une pression croissante depuis la crise économique mondiale de 2008. Une des conséquences de cette évolution est l'émergence d'un nouveau type de leadership politique en rupture avec la tradition démocratique que nous avons bâtie en Europe au cours des 70 dernières années. En lieu et place d'un leadership libéral élu démocratiquement, on observe de plus en plus souvent l'arrivée au pouvoir d'«hommes forts» dont l'élection suscite un profond questionnement quant à l'intégrité des processus électoraux dont ils sont sortis victorieux. Nous avons l'habitude de ce type de leadership en dehors de la zone d'influence de l'UE, par exemple en Russie ou en Chine, mais avec des représentants comme MM. Trump et Erdogan ou d'autres «démocrates illibéraux» élus dans les États membres de l'UE — qui doivent tous leur renommée à leur préférence pour la désinformation, leur mépris pour la démocratie, et un rapport dévoyé à l'État de droit — le phénomène s'amplifie et se rapproche dangereusement.

Résultat du vote

Voix pour: 68

Voix contre: 82

Abstentions: 24
